

Caen, le 19 MAI 2020

Le Maire

Madame, Monsieur,

Depuis le 12 mai, plus de 2300 élèves caennais ont repris le chemin de l'école grâce à l'engagement exemplaire des équipes pédagogiques et du personnel municipal qui veillent quotidiennement au respect du protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale. En parallèle du sondage réalisé ces jours-ci par l'Éducation nationale pour la présence des élèves du 2 juin au 4 juillet, je tiens à vous apporter des précisions sur l'organisation pratique afin d'éclairer votre choix.

Organisation sanitaire : En complément des gestes barrières que chacun doit observer, nous avons renforcé la fréquence d'entretien des écoles depuis le 12 mai (plus de 2300 heures supplémentaires hebdomadaires).

Temps scolaire et éducatif : Le choix a été fait de favoriser le temps de présence des élèves devant les enseignants autant que faire se peut. Des groupes de niveaux de classe voisins seront fusionnés pour atteindre entre 8 et 10 élèves en maternelle et entre 12 à 15 élèves en élémentaire. Dans ce cas, les élèves auront classe toute la journée.

Pour les groupes dépassant 10 élèves en maternelle et 15 élèves en élémentaire, le fonctionnement reste le même que proposé actuellement, avec une demi-journée scolaire encadrée par l'enseignant et une demi-journée de temps éducatif portée par la Ville et encadrée par un personnel qualifié.

Si besoin au vu des capacités de chaque site, la priorisation d'accueil, convenue avec l'Éducation nationale, porterait sur les enfants de personnel prioritaire, les enfants dont les parents travaillent et les enfants repérés en difficultés scolaires.

Garderies : La mobilisation importante de nos partenaires associatifs permet aujourd'hui d'assurer l'ouverture matin et soir aux horaires habituels sur l'ensemble des écoles.

Restauration scolaire : La restauration se fera, selon les sites et le nombre d'élèves présents, soit au sein du restaurant scolaire, soit en classe.

Chaque jour, nos équipes s'adaptent aux contraintes sanitaires pour la confection de repas froids. Des ajustements ont été réalisés depuis le 12 mai, pour offrir à chaque enfant un repas équilibré et de qualité.

S'agissant des PAI, les familles devront systématiquement fournir des paniers repas. En lien avec les obligations sanitaires, il ne sera toutefois pas possible d'en réchauffer le contenu. Notre mobilisation avec l'Éducation nationale reste constante pour accompagner cet objectif si important du retour des élèves à l'école. Pussions-nous continuer à entretenir cette confiance puisée dans l'engagement de chaque acteur éducatif pour le retour des élèves à l'école.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous



Joël BRUNEAU